



Facturation suite à devis estimatif

Par **BALAIRE**, le **06/02/2010** à **13:00**

Bonjour,

Je viens vous exposer notre souci suite à la demande de devis pour la construction de notre future maison. En juillet 2008, nous avons fait appel à un site pour avoir 3 devis de maçonnerie. Une entreprise nous a répondu, fait un devis en Septembre 2008, 3 modifications apportés suivant les évolutions techniques trouvés sur le terrain. En Juin 2009, ayant décidé de changer le matériau de construction, nous avons demandé à nouveau 3 devis, la première entreprise, nous a répondu, apporté une modification suite à des remises faites par ses fournisseurs et remis un dernier devis estimatif en Octobre 2009. En décembre 2009, une autre entreprise nous a demandé si elle pouvait nous faire une offre, nous avons reçu son devis en Janvier 2010. (la différence entre les deux entreprises étant d'environ 20%), nous avons décidé de signifier à la première entreprise que nous n'allions pas lui demander de faire une remise si important à la vue du travail intellectuel effectué depuis plus d'un an. Sur ce, nous avons reçu une lettre nous stipulant que n'étant pas retenue, vu le travail effectué durant la période de Juillet 2008 à Octobre 2009, nous allions recevoir une facture comprenant les frais intellectuels. Facture reçue ce jour, montant comprenant les appels téléphoniques, études, esquisses, un déplacement, 1357 euros TTC. N'ayant jamais eu de montants dans les devis pour ces prestations intellectuelles, nous ne savons pas si nous devons payer ou aller en procédures. Merci de nous apporter des réponses rapidement.